VILLE DE Redon

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-409

Objet : Rue de Vannes et rue de Briangaud
Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 6 septembre 2022 présentée par l'entreprise Colas France– La Rougeraie – Domloup – BP 25 35410 Châteaugiron, afin de réaliser des travaux de traitement des joints sur la chaussée,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue de Vannes et rue de Briangaud, d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 »), à compter du lundi 12 septembre 2022, à partir de 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue de Vannes et rue de Briangaud, la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 »), à compter du lundi 12 septembre 2022, à partir de 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise COLAS France sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 7 septembre 2022
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)